

## COMMUNE DE PETERSBACH

Séance du 30 janvier 2023  
à 20 heures 00

Sous la présidence de Monsieur Christian FAUTH (Maire)  
Secrétaire de séance Rudi HELMSTETTER

**Etaient présents:** Pascal ANSTETT, Didier BECK, Sylvie BIEBER, Stella BRUMM, Christian FAUTH, Rudi HELMSTETTER, Sabine HOFFMANN, Sophie KLEIN, Pascal MEUNIER, Alain MEYER, Mario QUINTO, Christian THIEBOLD, Berni ZIMMERMANN

**Excusé(es) et représenté(es) par :** Valérie DORMEYER par Pascal MEUNIER

**Excusé(es):** Philippe SCHEID

**Absent(es):**

**Quorum : 8**

Ordre du Jour

Approbation du PV du 19 décembre 2023

- 1) Echange de terrains JUNG / COMMUNE
- 2) Marché global de performance énergétique pour une chaufferie bois et son réseau de chaleur
- 3) Marché global de performance énergétique pour une chaufferie bois et son réseau de chaleur - attribution de marché
- 4) Cessation de bail du logement du rez-de-chaussée 2, rue Principale
- 5) Charges du logement 4, rue principale
- 6) Fixation des taux des taxes foncières pour l'année 2023
- 7) Taux de la redevance assainissement 2023
- 8) Divers

**DE\_2023\_001 Echange de terrains JUNG / COMMUNE**

Le conseil municipal,  
après avoir délibéré,

décide d'échanger un terrain avec Madame Camille JUNG domiciliée 32 Avenue de la Grande Armée Bâtiment A étage 4 75017 PARIS, concernant le terrain proche de sa résidence secondaire située 43 rue Principale à PETERSBACH.

Madame Camille JUNG cède à la commune,  
les parcelles cadastrées n° 31 et n° 32 section 7 d'une superficie totale de 94,89 ares de sol, moyennant le prix de 3 000 €  
contre, la parcelle cadastrée n° 216 section 7 d'une superficie de 20 ares de sol, moyennant le prix de 3 000 €.

Les frais d'arpentage et d'acte notarié sont à la charge de Madame Camille JUNG.  
Le Maire est autorisé à signer l'acte d'échange.

Votes exprimés : 14  
Votes POUR : 14  
Votes CONTRE : 0  
Abstentions : 0

**DE\_2023\_002 Marché global de performance énergétique pour une chaufferie bois et son réseau de chaleur**

Le Maire présente le projet de chaufferie collective bois et le coût prévisionnel des travaux.

coût prévisionnel des travaux de réaménagement hors taxes : **788 181,34 €**

Après délibération, le conseil municipal :

- approuve le projet
- donne son accord pour la mise en oeuvre des travaux
- vote le financement comme suit :

|   |                     |
|---|---------------------|
| subvention de l'Etat (DETR) :             |                     |
| 788 181,34 € x 40 %                       | 315 272,54 €        |
| subvention CLIMAXION (Région GRAND EST) : |                     |
| 788 181,34 € x 40 %                       | 315 272,54 €        |
| fonds communaux :                         | 157 636,26 €        |
| Total :                                   | <b>788 181,34 €</b> |

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023.

- sollicite les subventions de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux et de la Région "Climaxion".
- autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à la réalisation des travaux.

Votes exprimés : 13  
Votes POUR : 13  
Votes CONTRE : 0  
Abstentions : 1

**DE\_2023\_003 Marché global de performance énergétique pour une chaufferie bois et son réseau de chaleur - attribution de marché**

Le conseil municipal ayant pris connaissance de l'attribution du marché suite à l'audition des entreprises le 20 janvier 2023,  
autorise le Maire à signer le marché et toutes les pièces y afférentes

avec l'entreprise **ES SERVICES ENERGETIQUES** située 5 rue André-Marie Ampère  
à MUNDOLSHEIM (67450)

Montant HT du marché : **788 181,34 € HT**

Votes exprimés : 14  
Votes POUR : 14  
Votes CONTRE : 0  
Abstentions : 0

**DE\_2023\_004 Cessation de bail du logement du rez-de-chaussée 2, rue Principale**

VU la demande de résiliation du bail de M. MORGENTHALER Anthony et Mme VAGOST Claire en date du 17 novembre 2022,

Le conseil municipal,  
- accepte la fin de bail avec effet au 31 janvier 2023.

Votes exprimés : 14  
Votes POUR : 14  
Votes CONTRE : 0  
Abstentions : 0

**DE\_2023\_005 Charges du logement 4, rue principale**

VU la délibération du 3 décembre 2018 accordant la location 4, rue Principale, à Mme JANES Séverine,

VU la demande de Mme JANES Séverine,

Le conseil municipal fixe le montant mensuel des charges pour les frais de chauffage à : **220 € à compter du 1er février 2023** et régularisé une fois par an suivant consommation réelle.

Votes exprimés : 14  
Votes POUR : 14  
Votes CONTRE : 0  
Abstentions : 0

**DE\_2023\_006 Fixation des taux des taxes foncières pour l'année 2023**

Par délibération en date du 7 février 2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TFPB : **26,38 %**  
TFPNB : **92,66 %**

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2023 par rapport à 2022 et de les porter à :

TFPB : **26,38 %**  
TFPNB : **92,66 %**

Votes exprimés : 14  
Votes POUR : 14  
Votes CONTRE : 0  
Abstentions : 0

## DE\_2023\_007 Taux de la redevance assainissement 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

décide de fixer les taux de la redevance, comme suit :

- part fixe : **60,00 € HT**,
- **1,20 € HT par m<sup>3</sup>** d'eau consommée,

le taux de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte s'élevant à : **0,233 € HT par m<sup>3</sup>** d'eau consommée.

Votes exprimés : 14

Votes POUR : 14

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

### DIVERS

#### **a) Charges de la salle polyvalente + club house et de la bibliothèque + salle de musique :**

Le décompte des dépenses et des recettes de fonctionnement pour l'exercice 2022 ainsi que le détail des travaux d'entretien et des investissements réalisés en 2022 a été présenté par le Maire.

#### **b) Travaux divers**

- Une citerne à eau remorquable par tracteur qui servira pour l'arrosage des fleurs a été commandé chez BEISER, le montant de l'acquisition s'élève à 6 522 € TTC.
- Une citerne enterrée pour la récupération des eaux de pluies est proposée. Une étude de faisabilité est prévue par un bureau d'études.
- Des panneaux photovoltaïques seront installés sur le futur périscolaire.

#### **c) Réunions diverses**

- Le maire fait le compte-rendu de la réunion avec le cabinet LN Architecture Sarl concernant l'APD du projet d'école supra communale et du périscolaire et présente les montants estimés à prévoir.
- Le maire fait le compte-rendu des deux dernières réunions du SIVOS et présente les participations budgétaires des différentes communes pour l'investissement et le fonctionnement (crédits à prévoir au budget pour le fonctionnement pour la commune de Petersbach : 9 632 €).

Le secrétaire de séance  
Rudi HELMSTETTER



Le Maire  
Christian FAUTH

